

Aux habitantes et habitants de la commune de Saanen

Pour les zones rapprochées des barrages qui seraient inondés dans un laps de temps de 2 heures en cas de rupture de barrage ou d'un débordement, l'aide-mémoire «Consigne en cas d'alarme eau Sanetsch ou Arnensee» a été revu en collaboration avec le canton. Vu que le temps disponible pour la mise en œuvre des mesures de protection (p. ex. évacuation) est limité, il est important que les planifications pour les différents quartiers des communes soient connues.

Ce document peut par ailleurs également être consulté sur le site informatique de notre commune www.saanen.ch. Il y a lieu d'afficher cet aide-mémoire pendant longtemps en un lieu bien visible (tableau d'information des immeubles, portes des appartements ou sur les frigos des cuisines, etc.). Lors d'un déménagement nous vous prions de remettre cet aide-mémoire au nouveau locataire.

Explications de l'aide-mémoire:

Les quartiers concernés par une inondation en cas de rupture de barrage ou de débordement figurent sur l'aide-mémoire. La planification se base sur le cas le plus dangereux (Rupture totale des barrages Sanetsch et Arnensee). La zone d'inondation correspondante figure en couleur sur le plan. En cas d'incident de moindre importance elle sera donc réduite en conséquence. Il en va de même en ce qui concerne les indications horaires. Elles indiquent la durée disponible pour la mise en œuvre des mesures de protection pour le plus mauvais des cas prévisibles. En cas d'incident envisageable ou probable la population sera avertie préalablement par une alarme générale et sera renseignée par radio. Si le temps ne permet pas cette information ou en cas de rupture soudaine ou de risque imminent suite à des éboulements, l'alarme eau sera déclenchée sans préavis.

Ce signal (un son continu et interrompu) signifie qu'il faut immédiatement quitter la zone dangereuse en suivant les cheminements indiqués et qu'il faut se rendre aux endroits prévus.

Zone frontalière avec Gsteig jusqu'au Moosfang (couleurs orange et jaune):

- a) S'éloigner de la Sarine et choisir des endroits qui se trouvent de 20 à 30 mètres plus élevés que celle-ci.
- b) Dans une deuxième phase regagner les points de rencontre «Chlösterli, Grundsagi ou Moosfang», ou de plus amples informations seront mises à disposition.
- c) Dans une troisième phase on se rendra au point d'évacuation «Untergstaad». Si les dégâts dans la vallée en direction de Gstaad seraient importants, il existe la possibilité pour certains sinistrés d'évacuer vers Saanen via Eggli et Chalberhöni.

Zones Rütli Gstaad etc. couleurs vert, bleu claire et bleu foncé:

Les personnes qui se trouvent dans ces zones peuvent rejoindre les points d'évacuation (Untergstaad, Rübeldorf ou l'église de Saanen) directement. Normalement le temps disponible pour la préparation d'une évacuation sera plus long que celui indiqué sur l'aide-mémoire, ceci vu que le déclenchement de l'alarme eau se fera bien avant qu'en cas de nécessité absolue. Les organes d'intervention des communes (p.ex. pompiers, services techniques, etc.) peuvent aider lors de l'évacuation d'écoles, de homes ou d'hôpitaux), mais en tous les cas ils doivent veiller aussi à leur propre mise hors danger.

Les étages supérieurs des habitations ne confèrent pas absolument une protection adéquate vu que l'eau peut déloger les bâtiments et les faire basculer. Le secours de personnes dans de telles situations sera alors rendu très difficile.

L'alarme eau est donc le signal de dernier recours qui indique qu'il faut absolument quitter les lieux.

Les habitantes et les habitants qui ne sont pas concernés peuvent apporter un secours subsidiaire aux personnes des quartiers dans lesquels il y a lieu de prendre des mesures de protection.

Les barrages sont considérés comme constructions sûres.

Bien qu'une rupture totale de barrage soit improbable il est nécessaire de l'envisager au niveau de la protection de la population. Des tremblements de terre ou des éboulements conséquents peuvent néanmoins avoir des répercussions dramatiques. Durant ces 100 dernières années on peut dénombrer une douzaine de cas au niveau mondial. Il est donc conseillé de prendre les précautions nécessaires même si le risque est infime, ceci sans céder à une peur irrationnelle.

Pour de plus amples informations veuillez prendre contact avec l'administration communale sous le numéro de téléphone suivant: 033 / 748 92 93.

Aldo Kropf
Le maire

Markus Oehrli
Chef de l'organe de conduite régional Secrétaire communal